

PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FEVRIER 2023

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 6 février à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué le 31 janvier, s'est tenu, dans la salle du conseil de la mairie de Mareuil sur Aÿ, commune déléguée d'Aÿ-Champagne, sous la présidence de Monsieur Dominique Lévêque à l'ouverture.

Monsieur Dominique Lévêque déclare la séance ouverte.

Le Conseil, conformément à l'article L 2121-15 nommé à l'unanimité, Pierre CAZE en qualité de secrétaire de séance.

Il est procédé à l'appel. Le nombre de membres composant le Conseil est de 33 dont 33 en exercice et 29 présents à l'ouverture de cette séance.

ETAIENT PRESENTS : Dominique Lévêque, Maire; Patricia Mehenni, maire déléguée de la Commune d'Aÿ et adjoint de la Commune nouvelle ; Thierry Bouyé Maire-délégué de la Commune de Bisseuil et adjoint de la Commune nouvelle, Dominique Collard, Maire délégué de la Commune de Mareuil sur Aÿ et adjoint de la Commune nouvelle ; Pierre Cazé, Betty Van Sante, Agnès Michaut, Maires-adjoints de la Commune nouvelle et Commune déléguée d'Aÿ ; Frédérique Bianchini Maire-adjoint Commune Nouvelle et commune de Mareuil-sur-Aÿ; Léa Graincourt, Maire-adjoint de la commune nouvelle et commune déléguée de Mareuil-sur-Aÿ, Brigitte Philippe, Maire-adjoint de la Commune nouvelle et Commune déléguée de Bisseuil ; Madeleine Bierel, Daniel Lehmann, Régis Fliniaux, Jean-Claude Raffy, Nicolas Bonenfant, Maye Baudette, Arnaud Jacquart, Gaëlle Stock, Baptiste Parant, Corinne Mongeard, Sandrine Dailly, Michelle Bénard-Louis, Nathalie Charbaut, Sébastien Dervin, Vincent Droin, Romain Lefèvre, Eric Poulet, Olivier Vaudran, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES ; Catherine Dumont, conseillère municipale représentée par P. Mehenni ; Pol Roger, conseiller municipal, représenté par R.Fliniaux Jean-François Rondelli représenté par V.Droin ; M. Dansin, conseillère municipale représentée par D.Lévêque.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le conseil approuve le procès-verbal du conseil municipal du 12 décembre 2022.

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FEVRIER 2023

1. **ADMINISTRATION** : approbation du PV du conseil municipal du 12 décembre 2022
2. **FINANCES** : tarif des salles de fêtes – mise en place d'un forfait chauffage
3. **FINANCES** : cession d'un véhicule communal à Groupama
4. **FINANCES** : cession d'un véhicule communal à DM Auto
5. **FINANCES** : cession d'un véhicule communal à M. Dubourgeat
6. **SUBVENTION** : attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Lire et Faire Lire dans la Marne
7. **SUBVENTION** : attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Mettons du cœur dans les épinards
8. **SUBVENTION** : demande de subvention dans le cadre du Fonds vert, DETR ou DSIL pour le recyclage de friches (casse-auto)
9. **SUBVENTION** : demande de subvention dans le cadre du Fonds vert, DETR ou DSIL pour l'isolation par l'extérieur des bâtiments communaux
10. **SUBVENTION** : demande de subvention dans le cadre du Fonds vert, DETR ou DSIL pour l'installation de panneaux solaires
11. **SUBVENTION** : demande de subvention dans le cadre du Fonds vert, DETR ou DSIL pour la végétalisation des cours d'école
12. **SUBVENTION** : demande de subvention dans le cadre du Fonds vert, DETR ou DSIL pour le passage à l'éclairage LED dans certains bâtiments communaux
13. **SUBVENTION** : RETIRE DE L'ORDRE DU JOUR
14. **EDUCATION** : fusion des écoles Alphonse Pierlot et Lucie Aubrac
15. **MARCHES** : avenant à la réfection des façades de la mairie
16. **PERSONNEL** : recrutement d'un agent contractuel sur emploi non permanent
17. **DIVERS** : adoption d'une Déclaration à l'occasion du 60ème anniversaire du Traité de l'Elysée
18. **QUESTIONS DIVERSES**

Début de séance : 18H30

1. ADMINISTRATION : approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal 12 décembre 2022.

V. Droin félicite les services pour la qualité des comptes-rendus détaillés, chaque intervention étant reprise.

Ma préoccupation première étant la transparence, je voulais revenir sur la délibération relative à l'octroi de 5000€ à Cités Unies France. Je voulais savoir M. Le Maire pourquoi vous ne nous avez pas indiqué que vous étiez administrateur de cette association et pourquoi vous ne vous êtes pas placé en retrait comme nous le faisons, nous simples conseillers municipaux.

D. Lévêque : mais je me suis placé en retrait, vous m'avez vu levé la main Monsieur ?

V. Droin : ben j'ai vu le compte-rendu de l'union

.D.Lévêque : ah parce que le compte-rendu de l'union est le compte-rendu officiel du conseil municipal ?

Je suis membre du bureau exécutif de Cités Unies France qui est une association qui regroupe tous les élus de France et de Navarre, et je me suis impliqué dans cette association dont la commune est membre depuis des dizaines d'années.

V. Droin : il aurait été judicieux de ne pas prendre part au vote

D. Lévêque : mais je l'ai fait, je n'ai pas pris part au vote Monsieur.

V. Droin : vous avez pris la parole

D.Lévêque : j'ai pris la parole car je suis encore le Maire d'Aÿ-Champagne, même si cela vous embête

V. Droin : mais je n'y vois aucun inconvénient

D. Lévêque : très bien, l'incident est clos.

PV APPROUVE

2. FINANCES : Tarif salle des fêtes – mise en place d'un forfait chauffage

Pour répondre aux hausses importantes du coût de l'énergie, il est proposé de créer un tarif spécifique pour la location des salles des fêtes durant la période de chauffe.

Il correspond au tarif existant majoré de 20%. Le tarif existant restant le même en dehors des périodes de chauffage du 15 avril au 15 octobre.

Il est donc proposé de créer de nouveaux tarifs applicables aux salles des fêtes communales tels qu'indiqués dans le document joint en annexe pour les nouveaux contrats conclus à partir de la date du conseil municipal.

ADOPTE A L'UNANIMITE

PAS DE QUESTION

3. FINANCES : cession d'un véhicule communal à Groupama

Suite à un sinistre sur la Commune de Mareuil-sur-Aÿ en novembre dernier qui a fortement endommagé le véhicule de la commune immatriculé BZ 447 AD et suite à l'expertise concluant que ce véhicule était économiquement irréparable, il est proposé de céder ce véhicule au prix de 7000 € (valeur estimée du véhicule avant sinistre).

Il s'agit d'un véhicule Jumper club 35, de marque Citroën datant de l'année 2011.

ADOPTE A L'UNANIMITE

PAS DE QUESTION

4. FINANCES : cession d'un véhicule communal à DM Auto

Suite à un accident survenu en 2021, l'assurance Groupama nous a précisé que le véhicule communal n'était plus dans la garantie « dommages tout accident » ; devenu inutilisable, il est proposé de le céder au garage DM Auto situé à Oiry au prix de 800€.

Il s'agit d'un véhicule TOYOTA YARIS immatriculé CE 723 GJ mis en circulation le 20 avril 2012

ADOPTE A L'UNANIMITE

PAS DE QUESTION

5. SUBVENTION : cession d'un véhicule communal à M. Dubougeat

Il est proposé de céder le véhicule communal immatriculé EJ-653-PM à Monsieur Michel DUBOURGEAT au prix de 300 €.

Il s'agit d'un véhicule Citroën Berlingo datant de l'année 2004.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. Bénard-Louis : A-t-on été obligé de faire des travaux suite au contrôle technique ?

J-Baptiste Soubieux : il n'est pas encore passé au contrôle technique

C'est un peu comme on avait fait avec le véhicule de Nanteuil, le contrôle technique était défavorable mais après, on peut s'entendre pour le vendre quand même. Les travaux seront à la charge de l'acheteur.

M. Bénard-Louis s'inquiétait des travaux éventuels.

D. Lévêque : il faut retirer ces choses-là de l'inventaire. Par souci de transparence, M. Dubougeat est un ancien employé communal qui a pris sa retraite il y a quelques semaines.

M. Bénard-Louis, et c'est pour cela, vu le prix, je me posais des questions s'il y a des travaux ou pas.

D.L évêque : je pense qu'il acceptera y compris s'il est refusé au contrôle technique. Il le connaît bien.

M. Bénard-Louis : il n'a pas d'autres véhicules ?

P. Mehenni : non

6. SUBVENTION : attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Lire et Faire Lire

L'association « Lire et Faire Lire » dans la Marne poursuit son action dans notre Commune. Des enfants de la crèche et des écoles bénéficient de ce programme grâce à l'intervention de bénévoles.

Cette association contribue à donner aux enfants le plaisir du livre et le goût de la lecture, tout en favorisant un lien intergénérationnel.

L'association développe également un programme de formation au bénéfice de ses membres afin de garantir des prestations de qualité.

En 2023, et comme chaque année, un livre est remis aux enfants participant à l'exposition de dessins sur le thème « il était une fois la musique », qui se déroulera en mai à la Maison pour Tous d'Epernay.

L'association sollicite une aide financière de la Commune pour l'aider à faire perdurer son activité et pour l'aider à l'achat de livres.

Il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 300 € à l'association

ADOPTE A L'UNANIMITE

D. Lévêque : c'est une association qu'on subventionne très régulièrement au titre de la commune d'Ay-Champagne

PAS DE QUESTION

7. SUBVENTION : attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Mettons du cœur dans les épinards

Dans le cadre du budget participatif 2022, l'association « Mettons du cœur dans les épinards » s'est vue attribuer un budget de 5000 € pour la création de cantines éphémères anti gaspillage.

La commune a d'ores et déjà directement pris en charge les factures relatives au projet pour la somme de 1760 €.

Le reste des prestations a été réglé par l'association et les justificatifs ont été transmis. **Il est donc proposé** de verser une subvention de 2368 €.

ADOPTE A L'UNANIMITE

PAS DE QUESTION

8. SUBVENTION : demande de subvention dans le cadre du Fonds vert, DETR ou DSIL pour le recyclage de friches (casse-auto)

Dans le cadre de la prochaine acquisition du terrain de l'ancienne casse automobile situé sur le territoire de la commune déléguée de Mareuil-sur-Aÿ, il est proposé de solliciter une demande de subvention dans le cadre du fonds vert et / ou de la DETR et DSIL.

Ce rachat répond à l'urgence de maîtriser la propriété foncière de ce site en zone naturelle et inondable afin de le préserver de toute utilisation non conforme ainsi que de le sécuriser.

Ce terrain situé à la confluence de la Livre et de la Marne (traversée du canal par un conduit souterrain) représente un enjeu majeur et le traitement de la pollution existante reste de la responsabilité de l'exploitant précédent, Société Fuchs Lubrifiant (Ex Superfinest, activité de régénération d'huiles minérales).

La volonté de la commune, par le rachat de cette friche, est d'en faire une opération en faveur de la mise en valeur de la biodiversité tout en le rendant accessible au public.

Le devenir du site est donc conditionné dans un premier temps à cette acquisition foncière. Viendra ensuite la question du traitement de la pollution avec un suivi très attentif des procédures déjà engagées par l'Etat à l'encontre de Fuchs Lubrifiant.

Le coût de cette acquisition, frais inclus est de 408 978,49€.

Il est proposé le plan de financement le suivant :

	% HT du montant	Montant
Fonds verts	50%	204 489,24
Restes à charge	50%	204 489,25

L'acquisition est prévue en 2023.

Il est proposé d'autoriser le Maire à signer tous les documents y afférent et à déposer un dossier de subvention auprès de tous les financeurs potentiels (Etat, Région Grand Est, Département de la Marne, Europe etc...) si des appels à projet le permettent ou d'autres modalités de subventionnement.

ADOPTE A L'UNANIMITE

D. Lévêque : Il s'agit d'une demande de subvention pour l'acquisition de la casse-automobile donc je vais signer l'acte d'achat le 14 février.

V. Droin : Est-ce que le fait qu'on signe le 14 février ne va pas poser problème ? Il ne va pas falloir qu'on décale la date de la vente ?

J-Baptiste Soubieux : l'idée est qu'on dépose le dossier cette semaine ; c'est en ligne maintenant, on aura un accusé de réception immédiat, on pourra engager les dépenses.

D. Lévêque : il y a aussi une réunion prévue avec les services du syndicat de la Marne moyenne, de l'Agence de l'eau, de la CCGVM, de la ville d'Aÿ de façon à commencer à donner du contenu à ce que nous essayons de décrire dans cette délibération.

9. SUBVENTION : demande de subvention dans le cadre du Fonds vert, DETR ou DSIL pour l'isolation par l'extérieur des bâtiments communaux

Dans le cadre de l'appel à projet 2023 pour le Fonds vert, la DETR et la DSIL, la rénovation énergétique des bâtiments publics est un axe identifié pour permettre de diminuer significativement la consommation énergétique.

A ce titre la commune prévoit des travaux d'isolation par l'extérieur des bâtiments suivants :

- Ecole maternelle centre
- Logements rue du Docteur Grangé
- Vestiaires du stade d'Aÿ

Le montant prévisionnel des travaux est de 373 046 € HT.

Il est proposé de fixer le plan de financement suivant :

	% HT du montant	Montant
Département de la Marne	10 %	37 304,60 €
DETR ou DSIL	30%	111 913,80 €
Fonds vert	40%	149 218,40 €
Restes à charge	20%	74 609,20 €

Le commencement des travaux est prévu au mois avril 2023.

Il est proposé d'autoriser le Maire à signer tous les documents y afférent et à déposer un dossier de subvention auprès de tous les financeurs potentiels (Etat, Région Grand Est, Département de la Marne, Europe etc...) si des appels à projet le permettent ou d'autres modalités de subventionnement.

ADOpte A L'UNANIMITE

D. Lévêque : nous ne pouvons aller à 80% de financement pour une opération de ce type. Nous avons les devis, l'Entreprise Lagarde-Mérégani, entreprise qui est déjà intervenue sur l'isolation d'un certain nombre de bâtiments en 2022. Je précise que le budget n'est pas encore fait évidemment mais on sollicite les subventions parce qu'il faut qu'on soit en raccord avec ce qu'exige de nous l'Etat, notamment des dates butoirs qu'il a mis en place.

V. Droin : il n'y avait rien à faire concernant la salle des fêtes et le boulevard Charles de Gaulle qui est le bâtiment qui consomme le plus ?

D.Lévêque : la salle des fêtes a bénéficié d'une réhabilitation relativement récente et ce n'est certainement pas là où nous avons le plus de travaux à réaliser ; on s'occupe essentiellement des bâtiments plus anciens pour nous permettre de faire face à cela ; et donc comme on ne peut pas tout faire , il nous a semblé ; d'ailleurs, je vous rappelle que j'avais sollicité l'emble des membres du conseil municipal pour leur demander de bien vouloir porter un jugement sur ce que nous propositions de faire, je n'ai pas eu beaucoup de réactions, en tout cas, pas la vôtre, et donc , on vous propose ceci, on a encore plusieurs années budgétaires devant nous , on ne peut pas tout faire...

On va voir de quelle manière on est subventionné. En plus, pour le Fonds vert, M. Droin mais j'imagine que vous le savez, on peut déposer le dossier à tout moment sur la plateforme ; donc s'il s'avérait que nous obtenions un financement tout à fait intéressant, comme celui qui est décrit ici, nous pourrions relancer sur d'autres opérations de ce type qui pourraient porter aussi sur la salle des fêtes. Mais la salle des fêtes a été refaite récemment (la chaudière a été changée précise P. Mehenni).

V. Droin : je parlais bien de l'ensemble Charles de Gaulle, salle des fêtes, gymnase...

D.Lévêque : oui mais le gymnase, pareil, on a changé la chaudière puisque c'est une chaudière commune

V. Droin : c'est quand même une passoire thermique ; on doit être à peu près à 50000 donc x5, 250 000 € par an de coût de chauffage pour ce bâtiment-là.

D. Lévêque : bien sûr, mais comme les autres, vous savez, en ce qui concerne l'école maternelle centre c'est pareil, pourtant on a déjà fait des travaux, on a isolé au niveau du plafond mais cela n'est pas suffisant, restaurant scolaire et logements rue du Docteur Grangé, on ne peut pas tout faire en même temps.

V. Droin : enfin sur un seul bâtiment il y avait un tiers de nos coûts d'énergie qui était ciblé

D.Lévêque : merci de nous apporter cette précision ce soir

V. Droin : je l'avais déjà signalé il y a 2 ans il me semble, peut-être que vous l'avait oublié entre-temps

D. Lévêque : ma mémoire ne va pas jusque-là, désolé.

V.Droin ; c'est cela...

D. Lévêque : vous n'avez pas beaucoup répété

10. SUBVENTION : demande de subvention dans le cadre du Fonds vert, DETR ou DSIL pour l'installation de panneaux solaires

Dans le cadre de l'appel à projet 2023 pour le Fonds vert, la DETR et la DSIL, le développement des énergies renouvelables est un axe identifié pouvant être subventionné.

A ce titre la commune prévoit l'installation de panneaux solaires sur les bâtiments suivants :

- Ecole élémentaire de Mareuil
- Ecole maternelle Centre

Le montant prévisionnel des travaux est de 65 300 € HT.

Il est proposé le plan de financement suivant :

	%HT du montant	Montant
DSIL	50%	32 650 €
Région Grand Est	30%	19 590 €
Restes à charge	20%	13 060 €

Le commencement des travaux est prévu au mois avril 2023.

Il est proposé d'autoriser le Maire à signer tous les documents y afférent et à déposer un dossier de subvention auprès de tous les financeurs potentiels (Etat, Région Grand Est, Département de la Marne, Europe etc...) si des appels à projet le permettent ou d'autres modalités de subventionnement.

ADOPTE A L'UNANIMITE

D. Lévêque : je précise que les services dirigés par Jean-Baptiste Soubieux ont fait le tour des toitures avec M. Trigo de l'entreprise Trisol pour vérifier l'ensemble des toitures qui pourraient bénéficier de ce type d'installation

N. Charbaut : Est-ce que l'installation des panneaux photovoltaïques à l'école de Mareuil permet de subvenir uniquement aux besoins de l'école ou est-ce que cela va produire plus que les besoins de l'école ?

D. Lévêque : cela ne produira pas plus que les besoins de l'école ; mais cela en produira une partie.

JBS : on peut être sur de l'autoconsommation en fait, sur un temps donné ; si cela produit plus, l'éventualité est faible, cela peut repartir dans le réseau, c'est prévu comme cela via le compteur Linky

D.L évêque : c'est acheté à un prix extrêmement faible

N. Charbaut : j'ai assisté à une visio conférence ; si on installe des panneaux photovoltaïques, dans un certain périmètre (je ne sais plus exactement combien), on peut faire bénéficier un autre bâtiment de l'excédent de l'énergie produite, c'était l'objet de ma question

D. Lévêque : la probabilité est faible, mais si tel était le cas, après je ne sais pas par quel mécanisme...

N. Charbaut : c'est une visio conférence via le CIVC

P. Mehenni ajoute qu'il n'y a pas de bâtiment à côté de l'école.

Ce que reprend M. Lévêque et posant la question sur la manière de faire, M. Bouyé précise que « c'est juste un câble ».

11. SUBVENTION : demande de subvention dans le cadre du Fonds vert, DETR ou DSIL pour la végétalisation des cours d'école

Dans le cadre de l'appel à projet pour les financements au titre notamment du Fonds vert, il est prévu de procéder à la végétalisation et à la renaturation des cours d'école.

L'objectif principal étant de s'adapter aux conséquences du changement climatique en permettant une baisse des températures dans les espaces et bâtiments public.

Un diagnostic a été réalisé par un paysagiste concepteur et il est décidé de procéder au réaménagement végétal des cours des écoles suivantes :

- Ecole élémentaire - Aÿ
- Ecole Maternelle Centre - Aÿ
- Ecole Primaire Pierre Dupré - Mareuil-sur-Aÿ
- Ecole Maternelle de Mareuil-sur-Aÿ

Il est proposé un montant prévisionnel des travaux de 183 846,47€ HT.

Il est proposé de fixer le plan de financement suivant :

	% HT du montant	Montant
DETR ou DSIL (rénovation thermique)	40%	73 538,59 €
Fonds verts (Rénovation énergétique)	40%	73 538,59 €
Restes à charge	20%	36 769,29 €

Le commencement des travaux est prévu au premier semestre 2023.

Il est proposé d'autoriser le Maire à signer tous les documents y afférent et à déposer un dossier de subvention auprès de tous les financeurs potentiels (Etat, Région Grand Est, Département de la Marne, Europe etc...) si des appels à projet le permettent ou d'autres modalités de subventionnement.

ADOPTE A L'UNANIMITE

D.L évêque : c'est le bureau d'études Visages qui nous a fait cette étude.

S. Dailly : de quelle école élémentaire d'Aÿ s'agit-il ?

D. Lévêque : elle n'est pas précisée car nous allons fusionner les 2 écoles, en partie à la demande de l'éducation nationale. Et que pour l'instant le choix n'est pas fait de quelle école va bénéficier de la

totalité des enfants qui fréquentent nos classes élémentaires. La balance penche plutôt du côté de l'école Pierlot car il y a des classes au rez-de-chaussée, elle bénéficie d'un ascenseur, ce qui n'est pas le cas de l'école rue du Docteur Grangé. L'inconvénient, c'est que c'est un peu plus loin de la cantine scolaire.

N. Charbaut : nous n'avons pas eu d'information sur la part que cela représentait pour les écoles de Mareuil ; et donc je voulais juste attirer l'attention sur le fait que les écoles de Mareuil étaient déjà bien végétalisées et donc ils auraient été intéressant de savoir quelle est la part du budget alloué aux écoles de Mareuil.

J-Baptiste Soubieux : on est vraiment sur de l'estimation globale pour la demande de subvention...Les projets vont s'affiner en lien avec les chefs d'établissement. C'est vraiment pour pouvoir déposer. On est en gros sur un peu plus de 100 000 € sur les écoles d'Aÿ, et 80 000 sur les écoles de Mareuil sachant que cela va bouger étant donné qu'il y a déjà un peu d'espaces verts sur les écoles de Mareuil. Les problématiques ne sont pas les mêmes. L'idée est d'avoir des chiffrages assez hauts pour nous laisser une marge dans notre demande de subvention.

D.Lévêque : je vous rappelle que nous sommes dans la phase « demande de subvention », que nous sommes tenus par les délais de réponse auprès des appels à projet qui sont lancés en particulier par l'Etat, et que rien n'est fait.

L'ensemble des projets sera discuté dans la Commission présidée par Betty et en liaison avec les Directeurs et Directrices d'école.

N. Charbaut : c'est vrai que cela représente des montants qui ne sont pas négligeables...et j'ai déjà fait la remarque au niveau de la Commission, j'attire l'attention sur le fait de prévoir un futur préau à l'école maternelle de Mareuil avant d'entamer une végétalisation sans en tenir compte. Ce serait dommage de partir sur un plan de végétalisation et le détruire si après on avait l'argent pour construire un préau.

D. Lévêque : nous partageons cette réflexion de bon sens que vous venez d'indiquer.

M. Bénard-Louis : à l'école maternelle de Mareuil, il n'y avait pas un projet d'extension de cantine ?

D. Lévêque : au jour d'aujourd'hui, nous n'avons pas les études qui nous permettent de nous lancer dans cela.

M. Bénard-Louis : il y a quelques années, il y avait eu un travail de réflexion là-dessus

D. Lévêque : pour l'instant, nous en sommes à la végétalisation des cours, ce qui nous semble le plus important. Notamment dans le cadre des appels à projets lancés par l'Etat avec des dates butoirs qui nous ont été fixés.

N. Charbaut : sur la végétalisation, j'attire aussi l'attention sur le choix des essences, on en avait parlé en commission et aussi sur les feuilles, qui peuvent tomber des arbres, si arbres il y a et aux conséquences que cela peut avoir sur l'entretien des cours et au risque sur les enfants.

D. Lévêque : c'est comme cela dans la vie, il faut choisir...Est-ce qu'on doit laisser rôtir nos enfants pendant le mois de juin ou septembre ?

N. Charbaut : je parle de l'école de Mareuil, sachant qu'il y a déjà des endroits végétalisés à Mareuil donc il faudrait prendre en compte tout cela.

D. Lévêque : mais sans doute pas suffisamment Mme Charbaut ; car je ne suis pas certain que nous-mêmes en temps qu'adultes, on pourrait souffrir ce que nos enfants ont vécu l'année dernière au mois de juin, c'est quand même cela le plus important.

Je répète qu'il s'agit du dépôt d'une demande de subvention, que le montant a été non pas maximalisé car le terme est impropre mais on a essayé de présenter un devis qui sera sans doute supérieur aux réalisations, de façon à avoir le maximum de montant et qu'ensuite, des travaux seront à faire en commission en liaison avec les chefs d'établissement.

On n'est pas en train de parler de la réalisation du projet aujourd'hui, on est en train de parler d'une demande de subvention

B. Van Sante : on reprendra les points qu'on a abordé en commission

N. Charbaut : Je reviens sur le préau, cela permet aux enfants d'être à l'abri quand il pleut et d'être à l'ombre quand il fait du soleil.

B. Van Sante : dans la végétalisation, il peut y avoir un préau végétal, une pergola et cela, on en a discuté et on en rediscutera après.

D. Lévêque : l'ennui des arbres, je suis d'accord avec vous, c'est qu'ils perdent leurs feuilles.

N. Charbaut : il faut donc choisir les essences en fonction car cela suscite aussi des risques supplémentaires pour les enfants pour courir dans les cours d'école

D. Lévêque : les essences seront choisies en fonction de cela, on va trouver des arbres sans feuille, donc ce sera quand même embêtant ou des arbres qui ne perdent pas leurs feuilles, il n'y en a pas beaucoup. Ils perdent de toute façon leurs feuilles, eh ben oui, quand les enfants jouent dans la cour chez eux, il y a des arbres et il y a des feuilles. On ne peut vivre dans un monde sans risque,

N. Charbaut : je parle des endroits où il y a déjà beaucoup de végétalisation

D. Lévêque : Mais nous en tiendrons compte Mme Charbaut, je ne vais pas répéter ce que je viens de dire, il s'agit d'une demande de subvention, d'accord !

N. Charbaut : j'ai compris M. Le Maire

D. Lévêque : alors, nous sommes d'accord

V. Droin : pour rebondir sur ce que viens de dire Mme Charbaut, les préaux, ce n'est pas seulement dans l'école de Mareuil ; faut peut-être les intégrer aussi sur la maternelle Centre ou les endroits où il n'y a pas de préau.

D. Lévêque : si on fait des préaux, il n'y aura plus de cour : on viendra nous dire nos enfants sont toujours sous le préau, on n'arrive pas à les faire sortir. Attendez, il faut trouver raison gardée. Essayons de résoudre les problèmes au fur et à mesure qu'ils se posent. A l'heure actuelle, il y a un problème simple, c'est que nous allons être confrontés, devant le changement climatique, à des hausses de température, en mai, en juin, septembre, l'idée de la végétalisation, c'est quand même quelque chose qui profite non seulement à nos enfants, mais qui profite à l'ensemble de la communauté urbaine, plus il y a d'arbres dans une commune, on ne s'arrêtera pas là d'abord, nous avons d'autres idées en la matière, plus il y a d'arbres, moins la température est élevée durant les périodes de canicule.

N. Charbaut : bien

D. Lévêque : nous sommes donc d'accord

Mme Charbaut souhaite donner la priorité aux préaux ; « ce n'est pas la nôtre », répond M. Lévêque. Le fond vert n'a pas prévu de financer des préaux.

V. Droin : mais on peut tenir compte du futur emplacement des préaux. Les préaux ont montré leur utilité pendant le COVID ; cela permettait aux enfants de sortir en étant à l'extérieur, et en étant protégé. ???

D. Lévêque : c'est aussi dans les cours. Ce n'est pas de ma faute si à Mareuil, il n'y a pas de préau ; je n'y suis pour rien.

V. Droin : il n'y en a pas non plus à Aÿ

D. Lévêque : il n'y en a pas à l'école maternelle Centre ; il n'y en a pas eu, tout le monde est allé dans cette école, les enfants ne sont pas morts.

Donc je reviens à notre délibération.

12. SUBVENTION : demande de subvention dans le cadre du Fonds vert, DETR ou DSIL pour le passage à l'éclairage LED dans certains bâtiments communaux

Dans le cadre de l'appel à projet 2023 pour le Fonds vert, la DETR et la DSIL, la modernisation des systèmes d'éclairage est un axe identifié pour permettre des économies d'énergie.

A ce titre la commune prévoit de remplacement des éclairages des bâtiments communaux par des éclairages Leds dans les sites suivants :

- Gymnase
- Salle des fêtes
- Vestiaires du stade d'Aÿ
- Ecole maternelle centre
- Bibliothèque
- Maison de Mareuil

- Services techniques

Il est proposé de dire que le montant prévisionnel des travaux de changement de leds est de 22 723,54 € HT pour des interventions dans les bâtiments communaux.

Il est proposé de fixer le plan de financement suivant :

	Leds dans les bâtiments €HT	
	% HT du montant	Montant
Fonds Vert	40%	9 089,42 €
DETR ou DSIL	40%	9 089,42 €
Reste à charge	20%	4 544,70 €

Le commencement des travaux est prévu au premier semestre 2023.

Il est proposé d'autoriser le Maire à signer tous les documents y afférent et à déposer un dossier de subvention auprès de tous les financeurs potentiels (Etat, Région Grand Est, Département de la Marne, Europe etc...) si des appels à projet le permettent ou d'autres modalités de subventionnement

ADOPTE A L'UNANIMITE

T. Bouyé : je voudrais juste ajouter que ces équipements là seront éligibles au certificat d'économie d'énergie qui seront demandés en leur temps.

D.Lévêque : comme nous l'avons fait pour l'isolation par l'extérieur des bâtiments communaux et nous le ferons si nous réalisons tous ces travaux.

13. SUBVENTION : demande de subvention dans le cadre du Fonds vert, DETR ou DSIL : production de l'eau chaude sanitaire par des chauffe-eaux thermodynamiques

RETIRE DE L'ORDRE DU JOUR

14. EDUCATION : fusion des écoles Pierlot et Aubrac

La commune déléguée d'Aÿ dispose actuellement de deux écoles élémentaires, pour un total de 8 classes + une classe ULIS.

Sur proposition de l'inspection académique, le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur une fusion administrative des écoles Lucie Aubrac et Alphonse Pierlot.

La question du regroupement physique de l'ensemble des classes sur un seul site est par ailleurs à l'étude. Cela permettrait notamment, l'accès à la classe ULIS à un plus grand nombre d'élèves ainsi qu'une plus grande facilité de gestion pour la Directrice.

ADOpte A L'UNANIMITE

N. Charbaut : est-ce que suite à cette fusion et le choix qui sera fait sur l'école qui sera occupé par les enfants, pourra-t-on étudier le devenir de La Noue ?

D. Lévêque : le devenir de La Noue, vous le verrez, quand on votera le budget primitif, c'est plutôt, vous le savez, une médiathèque, par contre, si nous n'avons plus qu'une seule école sur les 2, il conviendra de réfléchir au devenir de l'école qui ne sera plus utilisée. S'agira-t-il de mettre des logements à la place ? Rue du Docteur Grangé ce serait sans doute plus facile, mais je n'en sais rien. Il y a sans doute d'autres idées sur lesquelles il nous faudra travailler mais nous n'en sommes encore pas là.

N. Charbaut : pour La Noue, c'est décidé, nous n'étions pas au courant.

D. Lévêque : je ne vous ai pas dit cela, je vous ai dit que c'était une orientation qui d'ailleurs, était dans notre programme municipal, je vous propose de vous y rapporter. Et on l'a déjà évoqué de nombreuses fois.

P. Mehenni : on l'a évoqué, on en a parlé à plusieurs reprises. Ce n'est pas statué, c'est plutôt l'orientation qui est pressentie.

D. Lévêque : tout le monde sera associé à tout cela.

M. Bénard-Louis : est-ce que pour la MJC, il y a un besoin d'extension ? L'école Pierlot, serait adaptée ?

D. Lévêque : l'extension, elle est plutôt prévue dans le départ de la bibliothèque qui a l'heure actuelle, elle se trouve dans la MJC, et la MJC n'a pas sollicité de locaux supplémentaires mais attend depuis des années que la bibliothèque aille ailleurs.

M. Bénard-Louis : ce sera suffisant, elle n'aura plus besoin qu'aille dans les écoles pour faire ses classes.

D. Lévêque : les écoles, ce sont des bâtiments communaux donc ce n'est pas gênant qu'ils soient utilisés en dehors des heures scolaires ou pendant les vacances.

M. Bénard-Louis : la bibliothèque actuelle fait quelle surface ?

P. Mehenni : 50/60 m2

D. Lévêque : c'est une grande salle mais cloisonnée avec des rayonnages de livres, un petit coin pour la lecture. Je parle à qqn qui y a travaillé pendant de longues années, je pense que c'est un besoin important pour la MJC de récupérer ces locaux.

S. Dailly : 24 ans

M. Bénard-Louis : je demandais si c'était suffisant.

S. Dailly : je ne sais pas n'y travaillant plus

P. Mehenni : avec la MJC, rien n'est suffisant.

B. Parant : Je ne comprends pas pourquoi on ferme les écoles, est-ce par soucis d'économies ?

D. Lévêque : on ne ferme pas les écoles par souci d'économies, on sait simplement qu'à l'heure actuelle, dans les écoles constituées pour « x » classes nombreuses, Rue du Docteur Grangé il y avait 8 classes, Ecole Pierlot, il y en avait au départ 7, donc 15 classes et à l'heure actuelle, nous n'en avons plus que 7 plus la classe ULIS.

Donc l'éducation nationale nous dit : fusionner ces 2 écoles, cela permet à la directrice de l'ensemble de l'école de bénéficier d'une décharge de temps beaucoup plus importante, moitié de temps au lieu de d'un tiers donc elle est déchargée en quelques sortes à mi-temps ; et puis cela permet de mieux travailler en équipe pédagogique car on va regrouper la totalité des enfants et leur maître ou maîtresse sur un seul site ; à l'heure actuelle, il y a peu de liaison entre la partie élémentaire qui se trouve rue Grangé et l'autre qui se trouve à Alphonse Pierlot. Donc le fait d'avoir une seule équipe c'est mieux.

On a fait la même chose, très honnêtement, avec les 2 écoles maternelles. Au début, dès qu'on change les habitudes, c'est toujours compliqué, on le comprend d'ailleurs, quand on change les miennes, cela

ne va plus forcément toujours très bien au début ; et puis maintenant, on a fait le point récemment avec la Directrice, elle trouve que les choses vont bien, elle a une équipe pédagogique qu'elle n'avait pas auparavant, elle était sur un site avec 1 de ces collègues et de l'autre côté, il y avait 2 enseignants...Ce n'est pas pour faire des économies. C'est vrai qu'il y aura des économies mais le but n'est pas là.

B. Parant : vu des chiffres actuellement et les enfants arrivent, les jeunes de la nouvelle génération vont arriver aussi ; après il n'y aura plus de place.

D. Lévêque : les chiffres actuels

B. Parant : oui actuel mais dans le futur !

P. Mehenni : quel futur ?

G. Stock : le maire ne ferme pas de classe, c'est l'éducation nationale qui ferme les classes

B. Parant : je sais, je sais

G. Stock : effectivement, le seuil aujourd'hui est très bas, et pour rouvrir une classe, le seuil est extrêmement haut ; il faut plus de 32 enfants pour pouvoir rouvrir

B. Parant : je n'en ai rien à ciré. On claque par seconde 2685 euros par seconde pour la dette, ce n'est quand même pas l'école qui va réduire le déficit du pays.

D. Lévêque : on n'a jamais dit cela, je comprends ton indignation. A l'heure actuelle, à la rentrée scolaire prochaine, il n'y a plus que 18 élèves par classe.

S. Dailly ; cela dit c'est confort d'un point de vue pédagogique.

D. Lévêque : je ne sais pas, après cela se discute, il y a des théories qui disent que, quand on descend en dessous d'un certain seuil, l'aspect émulation a plutôt tendance à disparaître. Mais je ne suis pas spécialiste donc je ne sais pas. Ce qui est certain, c'est que l'éducation nationale nous dit : à 18 élèves par classe, je ferme Monsieur le Maire ; et quand je ferme, on est encore en dessous, 23 élèves par classe qui est en principe le nombre limite qui permet de fermer, c'est-à-dire qu'à l'heure actuelle, il pourrait fermer 2 classes. Donc quand on nous dit, il faut fermer... En plus, nous avons des enfants allophones (une dizaine), l'éducation nationale prend cela en considération, on nous laisse entendre qu'il n'y aura pas de fermeture de classes. Donc moi je suis plutôt sur cette mesure car c'est une mesure pragmatique.

P. Cazé : et puis la démographie n'est pas formidable non plus, on ne va pas se mentir...

D.L évêque : à l'école maternelle, c'est déjà en train de baisser l'année prochaine. On a eu une classe supplémentaire ; vous savez on devait fermer 1 classe, finalement elle n'a pas été fermée, quand je dis « on », c'est l'éducation nationale qui devait fermer une classe ; elle n'a pas été fermée mais les chiffres sont déjà en baisse l'année prochaine.

B. Parant : il y a quand même des jeunes qui s'installent sur Ay

D. Lévêque : j'en suis heureux mais pas suffisamment

B. Parant : justement, faut les inciter à s'installer

D.Lévêque : à l'heure actuelle, pas mal de famille sont concernées par l'incendie du quartier de la Tour, qui sont partis un peu partout ; ils ne vont pas forcément remettre leurs enfants sur Ay. Donc le temps que Plurial reconstruise la Tour ou le restructure, on ne va pas accueillir de nouvelles familles avant quelques temps...

P. Mhenni : 32 logements et 58 habitants

M. Bénard-Louis : combien d'enfants ?

D.L évêque : sans doute quelques enfants

P. Mehenni : je pense une dizaine d'enfants, 10/15.

D. Lévêque donc pas sûr de les retrouver à la rentrée.

D. Lévêque : merci pour ton indignation Baptiste, mais ce n'est pas nous qui faisons les règles. Si nous arrivons à éviter la fermeture d'une classe à la rentrée prochaine, j'en serais très heureux.

15. MARCHES : avenant à la réfection des façades de la mairie

Dans le cadre des travaux de rénovation de la façade de la mairie d'Aÿ, des travaux complémentaires et des modifications sont apportés.

AVENANT N° 1

- Lot « Taille de pierres » : suite à la réfection de la façade en pierres de taille, des travaux prévus n'ont pas été réalisés (dépose et repose de jardinières et nettoyage et badigeon sur les soubassements). Les soubassements étant en mauvais état, il est nécessaire de les refaire complètement.

Il est proposé de signer l'avenant concernant ces modifications :

LE BATIMENT ASSOCIE : Taille de pierres
Marché initial : 64 059,89 € H.T.
Avenant n° 1 : - 1 782,48 € H.T.
Avenant n° 1 : + 5 773,55 € H.T.
Montant total de l'avenant n°1 : 3 991,07 € H.T.
Nouveau montant marché : 68 050,96 € H.T.

Le montant total de l'avenant est de : 3 991,07 € H.T.

ADOPTE A L'UNANIMITE

PAS DE QUESTION

16. PERSONNEL : recrutement d'un agent contractuel sur emploi non permanent

Dans le cadre de l'organisation des services techniques de la commune, il est nécessaire de procéder au recrutement d'un agent polyvalent d'entretien des espaces publics pour une période de 3 mois allant de février à mai 2023.

Il est proposé le recrutement d'un agent contractuel sur emploi non permanent tel que défini ci-dessous :

CADRE D'EMPLOI	FONCTION	DUREE	PERIODE	Durée hebdomadaire de service
Adjoint technique	Agent polyvalent d'entretien des espaces publics	3 mois	Du 13/02/2023 au 12/05/2023	35 h

La rémunération de cet agent sera calculée par référence à un échelon du grade de recrutement.

ADOPTE A L'UNANIMITE

P. Mehenni précise que c'est un personnel qui doit intervenir sur la commune de Bisseuil

PAS DE QUESTION

17. DIVERS : adoption d'une déclaration à l'occasion du 60^{ème} anniversaire du Traité de l'Elysée

Le 60^{ème} anniversaire du Traité de l'Elysée, signé le 22 janvier 1963 témoigne d'une relation franco-allemande qui s'est construite, consolidée au fil des années.

Les jumelages et partenariats ont largement contribué à l'émergence d'une amitié solide, d'une coopération étroite entre la France et l'Allemagne, rôle reconnu dans le Traité franco-allemand signé en 2019.

Notre Commune au travers des liens de jumelage avec la Commune de Besigheim s'inscrit dans ce mouvement, serment de jumelage signé en 1966.

L'AFCCRE, mobilisée en faveur des jumelages et de la relation franco-allemande, encourage les membres de l'association à prendre toutes les initiatives rappelant le sens si particulier de cette relation et des jumelages. Elle propose également d'adopter une Déclaration réaffirmant le lien de notre collectivité avec notre partenaire Besigheim et de porter le message du renouveau des jumelages franco-allemand afin qu'ils continuent d'œuvrer en faveur d'une Europe porteuse des valeurs universelles auxquelles les membres sont attachés.

Il est donc proposé au conseil municipal d'adopter la Déclaration annexée à la délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

D. Lévêque : Si vous votez cette délibération, nous l'enverrons à notre ville jumelée en Allemagne, à M. Bühler de façon à ce que, lors de prochaines rencontres, nous prenions des initiatives en la matière en dépit des différences que nous pouvons avoir. Par exemple, pour les stages de jeunes, la façon dont les Allemands encadrent les stages de jeunes n'est pas du tout la même que les Français le font et donc cela peut parfois poser quelques difficultés.

Je pense au Club sportif, l'ASL Handball, ils sont extrêmement proches ; ils seront là au mois de juin.

A. Michaut : le Comité de jumelage a envoyé une invitation au comité de jumelage d'Aÿ et aux élus pour un week-end ensemble le 17 et 18 juin.

M. Lévêque évoque les décisions prises sur délégation dont les concessions de cimetière.

18. QUESTIONS DIVERSES

V. Droin : souhaite revenir sur un point qu'il avait demandé à mettre à l'ordre du jour puisque je me suis aperçu que Mme Mehenni bénéficiait de la prise en charge de son téléphone portable, de son abonnement et de ses communications alors que vous m'aviez affirmé lors de notre réunion du 28 mars dernier, qu'aucun élu adjoint en bénéficiait d'avantage en nature et qu'aucun élu n'avait de portable de fonction..

D. Lévêque : Monsieur, je ne vous laisse pas continuer, je vous ai répondu et je vais continuer à vous répondre. Je bénéficie aussi car je ne m'en étais même pas rendu compte, d'une tablette avec un abonnement téléphonique, qui me permet d'être joint en permanence par mail ; je bénéficie d'un ordinateur portable, cher Monsieur, que je suis obligé d'emporter, y compris pendant mes vacances, pour me permettre de payer un certain nombre de factures par un dispositif que vous connaissez peut-être qui s'appelle Xparaph et puis je me sers de stylos, d'une gomme, de crayons de mine qui appartiennent à la commune, il a dû m'arriver quelques fois de faire poster par la commune une lettre qui m'était personnel, voilà Monsieur, je vous avoue tous ces péchés, le reste n'est pas inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée.

V. Droin ; j'apprécie beaucoup votre respect de la démocratie et de la transparence

D. Lévêque : absolument, n'hésitez pas. Cher Monsieur, à aller devant le tribunal administratif et nous allons rire.

V. Droin : Mais je ne pense pas que cela relève du tribunal administratif mais plutôt d'une juridiction pénale, nous ferons la lumière sur cette affaire..

D. Lévêque ; je vous en prie, à votre service

Fin de séance : 19h34

Dominique LEVEQUE

Maire



Pierre CAZE

Secrétaire de séance

